

Poussière Mortelle

L'épidémie de silicose parmi les ouvriers de l'industrie joaillière au Guangdong et les défauts du système de prévention et de dédommagement des maladies professionnelles

Ce rapport a été publié par China Labour Bulletin en 2005. Depuis, un autre rapport fondé sur des recherches effectuées dans d'autres industries à haut taux d'inhalation de poussière a été publié en 2010 pour voir l'évolution de la situation « [un chemin tortueux](#) ». « Poussière mortelle » décrit et analyse les nombreuses difficultés rencontrées par les ouvriers de l'industrie joaillière chinoise quand ils cherchent à être dédommagés après avoir contracté la silicose. La silicose et la « maladie des poumons noirs » qui touche les mineurs, sont les deux formes les plus communes de pneumoconiose. La pneumoconiose est une maladie chronique respiratoire causée par l'inhalation de poussière minérale sur une longue période (il faut compter environ huit ans avant que des symptômes apparaissent). L'accumulation de poussière conduit à l'inflammation et à la fibrose des poumons. Il s'agit d'une maladie incurable et, dans la majorité des cas, mortelle.

Ce rapport décrit également l'échec total des gouvernements locaux et des autorités judiciaires dans leur application des lois et des réglementations sur le travail, particulièrement de celles donnant droit à un dédommagement en cas de blessure ou de maladie professionnelle. En se fondant sur les informations disponibles, on peut expliquer le refus de fournir une justice compensatoire aux ouvriers qui sont atteints de silicose et d'autres maladies professionnelles du même type, par la collusion qui existe entre intérêts industriels, gouvernements locaux, hôpitaux et tribunaux qui ont tout intérêt à minimiser la gravité de la situation dans le domaine de la sécurité et de la santé professionnelle dans l'industrie joaillière de la province.

Les principaux obstacles au dédommagement sont le mépris des propriétaires des usines pour les droits des ouvriers, le manque de garanties légales sur les maladies professionnelles, le caractère défectueux du processus de dédommagement administratif et judiciaire et le fait que les gouvernements locaux et les syndicats officiels ne défendent pas les droits des travailleurs.

CLB livre plusieurs recommandations pour améliorer la situation des droits des ouvriers de l'industrie joaillière.

Les procédures à effectuer pour obtenir un dédommagement à la suite d'une invalidité professionnelle

Les lois les plus importantes sont *la loi de la RPC sur la Prévention des Maladies*

Professionnelles et la loi de la RPC sur la Sécurité au Travail. D'autres lois ont été votées mais sont très largement ignorées.

Pour demander un dédommagement lié à une maladie professionnelle dans les cas où employeur et ouvrier sont d'accord sur les faits, plusieurs démarches sont nécessaires : après avoir reçu un diagnostic de la part d'un médecin généraliste, le malade doit obtenir un second diagnostic dans un hôpital ou une clinique officiels qui confirme que la maladie est bien professionnelle. Il a ensuite un an pour se rendre au Bureau du Travail et de la Sécurité Sociale (BTSS) de l'endroit où se trouve l'entreprise qui l'embauche pour déposer un dossier afin de recevoir un certificat officiel d'invalidité professionnelle. Il doit ensuite déposer un dossier dans un autre bureau pour établir le niveau précis d'invalidité, pour déposer enfin un dernier dossier auprès du BTSS et recevoir les allocations auxquelles il a droit.

Il est évident que des conflits aussi bien avec les autorités qu'avec l'employeur peuvent apparaître au cours de cette procédure. Quand le conflit concerne un bureau du gouvernement local, les malades peuvent faire appel auprès de la justice administrative, quand il concerne l'employeur, ils peuvent faire appel aux Comités Arbitraux chargés des Conflits au Travail (LDAC) locaux ou porter l'affaire devant les tribunaux.

La route vers le dédommagement est donc très longue et l'ensemble de ces procédures doit être effectué dans la région où se situe l'usine. Pour les victimes de silicose dont la santé se détériore au fil du temps, cela revient très cher, aussi bien en termes d'argent que de temps.

Le mépris des propriétaires pour les droits des ouvriers

Dans la plupart des usines, les mesures de sécurité de base sont inexistantes. Yantian Gems et Hao Xin Precious Metal ont fonctionné pendant plusieurs années sans installer de système de ventilation dans les ateliers. A Eryou Jewellery, Taiyang Songyuan et Perfect Gems les fenêtres des ateliers sont carrément scellées.

Toutefois, les dirigeants de ces entreprises sont toujours bien préparés quand il faut faire face aux inspections. En effet, les gouvernements locaux les préviennent en général bien à l'avance pour qu'ils aient le temps de nettoyer les ateliers, de préparer les ouvriers en leur faisant apprendre des réponses à « 40 questions types » que posent en général les inspecteurs et les clients, et d'offrir un jour de congé à la plupart d'entre eux pour réduire le taux de poussière dans l'air.

Lorsque les ouvriers se sentent mal ou montrent des signes de maladie, ils doivent en général payer les frais médicaux et hospitaliers de leur propre poche avant qu'on les force à signer des « accords de dédommagement » qui leur permettent de toucher une petite somme d'argent avant d'être licenciés. Par ailleurs, en signant ces accords ils

s'engagent à renoncer à leur droit de poursuite. Le plus grave est que les LDAC et les tribunaux considèrent que ces accords sont légaux et refusent ensuite d'accueillir les plaintes des ouvriers.

Un manque de garanties légales sur les maladies professionnelles

Passer devant les LDAC est une première étape obligatoire dans le processus de dédommagement même si ceux-ci rejettent la plupart des affaires. De plus, les LDAC ne peuvent accorder que certains types de dédommagements listés dans les *Réglementations sur les Assurances de Maladies ou Blessures Professionnelles*. Ainsi, les LDAC apparaissent comme un échelon inutile qui ne fait que rallonger la procédure, les victimes portant toujours l'affaire au tribunal où elles auront plus de chance d'être écoutées et d'empocher un dédommagement plus conséquent.

Par ailleurs, les tribunaux ne font pas de différence entre maladie et blessure professionnelle et refusent donc d'accorder des dédommagements à long terme (tels que le paiement de leurs frais médicaux) aux victimes. La silicose étant une maladie incurable, ces financements à long terme sont essentiels pour les victimes, ne serait-ce que pour continuer à vivre..

Par ailleurs, pour se faire diagnostiquer une maladie professionnelle les ouvriers doivent fournir une liste de documents dont la plupart sont entre les mains de leur employeur. Celui-ci peut donc empêcher ses ouvriers de commencer la procédure de dédommagement en ne leur fournissant pas les pièces requises à la composition du dossier.

Enfin, les lois ne s'appliquent qu'aux ouvriers ayant une relation de travail effective avec leur employeur quand ils tombent malades. Or, la plupart des travailleurs migrants n'ont pas de contrat de travail et sont licenciés de force dès que les premiers symptômes apparaissent. Ils ne peuvent donc pas fournir de preuve de leur relation de travail.

Les gouvernements locaux négligent le droit à la santé des ouvriers

Le but principal des gouvernements locaux étant le développement économique, les malades de silicose qui pourraient nuire à l'image de la province se voient mettre toutes sortes de bâtons dans les roues quand ils cherchent à obtenir un dédommagement.

En théorie, les ouvriers peuvent choisir entre se rendre dans les cliniques officielles de leur lieu de résidence ou dans celles de l'endroit de l'usine où ils travaillent pour se faire diagnostiquer une maladie professionnelle. Dans les faits, les autorités du Guangdong refusent systématiquement les diagnostics venant d'autres provinces. De plus, les centres accrédités de la province du Guangdong ne diagnostiquent que très

rarement des maladies professionnelles. Enfin, les LDAC affiliés aux gouvernements locaux se rangent toujours du côté des investisseurs et des entrepreneurs pour ne pas mettre en péril le développement économique de la région.

L'industrie joaillière étant fondée sur le travail peu qualifié et intensif, la plupart des cas de silicose sont collectifs. C'est pourquoi les ouvriers entreprennent parfois l'organisation d'actions collectives telles que des grèves ou des manifestations. Ils ne sont jamais entendus par les gouvernements locaux qui n'y prêtent attention que pour les réprimer lorsqu'elles dépassent le cadre de l'usine. Les problèmes de droits des travailleurs viennent donc loin derrière l'objectif officiel le plus important qui est de « maintenir un environnement favorable aux investissements ».

Les syndicats officiels échouent dans leur défense des intérêts des travailleurs

La plupart des victimes de silicose signalent que les syndicats locaux ont échoué dans leur mission de supervision des conditions sanitaires et de sécurité sur le lieu de travail. Lorsque les malades ont essayé de défendre leurs droits et d'exiger des dédommagements, aucun officiel de l'ACFTU (Union nationale des syndicats officiels de Chine) n'a pris l'initiative de leur fournir un soutien légal.

Selon la Loi du Travail de la RPC « les syndicats à tous les niveaux doivent protéger les droits et intérêts des travailleurs et s'assurer que les employeurs respectent et appliquent les lois et réglementations liées au droit du travail ». Deux autres lois autorisent l'ACFTU à surveiller les conditions sanitaires et de sécurité dans l'ensemble des usines du pays. En pratique, l'ACFTU semble avoir renoncé à la majorité de ses droits et devoirs et ceci a sans doute contribué au déclin de son image parmi les ouvriers chinois au cours des dernières années.

La santé et la vie des travailleurs du secteur privé en Chine sont sérieusement menacées. Lorsqu'ils tombent malades ou se blessent à cause d'une négligence de la part de la direction, ils ont de grandes difficultés à recevoir un traitement médical adéquat ou des dédommagements équitables. Dans le but d'améliorer la situation actuelle, CLB émet les recommandations suivantes :

Recommandations Générales :

- Le gouvernement devrait faire une enquête pour évaluer l'étendue de la silicose parmi les ouvriers de l'industrie joaillière du Guangdong et mettre en place des dossiers médicaux individuels pour chaque travailleur. Les entreprises devraient prendre à leur charge le coût de ces initiatives.
- Le gouvernement devrait mieux surveiller les conditions de travail dans les industries à haut taux d'inhalation de poussière en multipliant le nombre

- Dans le cas de travailleurs dont la relation de travail/le contrat ? a pris fin, les gouvernements locaux de leur lieu de résidence et de leur lieu de travail devraient collaborer pour s'assurer qu'ils bénéficient des traitements médicaux nécessaires et devraient se partager le coût de ces traitements.
- Les organes gouvernementaux de tous les niveaux au Guangdong devraient aider les travailleurs cherchant à être dédommagés par leur employeur.

Réforme du système de demande de dédommagement

- Autoriser les travailleurs à s'adresser directement aux tribunaux sans passer par les LDAC.
- Dans les cas de malades atteints de silicose de second degré ou plus, une procédure simplifiée devrait être mise en place pour éviter des délais trop longs.
- Les organes gouvernementaux devraient respecter l'art. 10 des *Méthodes Administratives pour le Diagnostic et l'Appréciation des Maladies Professionnelles* et accepter les diagnostics émis par des entités du lieu de résidence du travailleur.
- Lorsque les faits principaux ont été établis, les tribunaux devraient exercer leur autorité pour fournir un soutien financier aux plaignants qui en ont un besoin urgent.

Recommandations à l'ACFTU

- Augmenter le nombre d'inspecteurs chargés de veiller à l'application des normes de santé et de sécurité dans les usines au niveau national.
- Les syndicats locaux devraient encourager et aider les travailleurs migrants à créer des syndicats au niveau de l'entreprise.
- Aider les travailleurs à mettre en place des Comités de Supervision de Santé et de Sécurité Professionnelles élus par les ouvriers dans les usines, et créer un Réseau de Supervision de Santé et Sécurité Professionnelles au niveau du district.
- Les bureaux des syndicats locaux devraient fournir un soutien légal aux travailleurs souffrant de silicose et, si nécessaire, un toit et une pension.
- Les malades et les travailleurs participant à la mise en place des organes cités ci-dessus devraient être défendus par les bureaux des syndicats locaux contre toutes représailles de la part de leurs employeurs.